

L'auto-assistance et les états faillis africains

Le rôle fondamental des puissances hégémoniques sous-régionales

NIKOLAS G. EMMANUE, PHD*

En dépit du débat constant au cours des deux dernières décennies, la communauté internationale semble loin d'être suffisamment préparée à faire face aux complexes problèmes que soulève la faillite d'états sur le continent africain et ailleurs. L'autorité centrale de l'état s'est érodée dans ces régions à un point tel que ceux qui y sont pris au piège se voient rechercher des alternatives non-étatiques pour la sécurité et l'accès aux biens et aux services de base. Dans un grand nombre de cas, les structures qui sont préparées pour intervenir et aider à redresser les états faillis sont restées à l'écart, observant le chaos qui touche aussi bien les populations locales exposées que d'autres, proches ou lointaines, au-delà de leurs frontières. Ces situations extrêmement complexes, explosives et potentiellement contagieuses ont laissé les acteurs internationaux perplexes et pour le moins extrêmement réticents à s'impliquer. Les états faillis constituent pourtant des menaces économiques et sécuritaires évidentes à l'échelle internationale. Cette réticence à intercéder et venir en aide est préoccupante au regard des coûts humains et économiques extrêmement élevés qu'engendre la faillite d'état.

Depuis l'échec de l'intervention américaine en Somalie au début des années 1990, les missions humanitaires militaires conduites par des acteurs internationaux majeurs et visant à s'occuper de la faillite d'état ont, au mieux, été de courte durée (comme le Royaume-Uni en Sierra Leone ou l'Union européenne en RD Congo et au Tchad/RCA). De brèves interventions tactiques cherchent rarement à

*Nikolas Emmanuel est maître de conférences au département de sciences politiques à *Oklahoma State University*. Il a obtenu son doctorat en sciences politiques à *University of California–Davis*. Ses recherches portent sur le recours aux stratégies d'intervention douce comme le déploiement de mesures incitatives positives ou de mesures de dissuasion négatives visant à favoriser les changements de comportement de différents acteurs en Afrique.

s'attaquer aux tâches difficiles, à long terme, visant à renforcer ces points faibles dans l'environnement international. Si les missions de courte durée, très pointues, peuvent s'avérer utiles pour stabiliser une situation difficile, elles ne peuvent à elles seules reconstruire un état failli. Du fait de ces situations, les puissances africaines sous-régionales relativement plus fortes, comme le Nigéria, l'Ouganda ou l'Éthiopie, ont essayer d'assumer la difficile mission visant à restaurer la sécurité et une gouvernance appropriée dans les états faillis voisins. Comme le relève Donald Rothchild, « sans autorité d'exécution extérieure sur laquelle s'appuyer... les états dont le fonctionnement est relativement meilleur considèrent de plus en plus que l'auto-assistance est essentielle pour réduire les menaces générées par la violence¹ ». Nous devons toutefois nous interroger si les structures régionales de sécurité que dominent certaines puissances hégémoniques sous-régionales apparaissent comme une solution réalisable².

La présente étude examine ces questions et conclue que les puissances internationales majeures ont un rôle considérable à jouer dans cette dynamique et qu'elles doivent faire plus afin d'accroître la capacité et, d'une manière peut-être encore plus importante, la légitimité (aux niveaux local, régional et international) des acteurs sous-régionaux intervenant pour soutenir les états extrêmement faibles dans leur voisinage. Car si les tendances actuelles persistent, il semble clair que les états locaux principaux seront de plus en plus amenés à faire face à la faillite d'état, laissant aux États-Unis et aux états membres de l'Union européenne un rôle plus discret consistant à fournir formation, renseignement et assistance.

Il semble très probable que, dans un proche avenir, les acteurs africains régionaux et sous-régionaux organisés autour des pays principaux assurent l'essentiel de l'effort lors d'interventions dans les états faillis et faibles du continent. L'Angola, l'Éthiopie, le Nigéria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et d'autres états africains principaux se sont retrouvés relativement seuls à assumer la tâche herculéenne consistant à faire face aux difficultés posées par une extrême faiblesse des états comme au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan, etc. Si, pour bénéficier de plus de légitimité et de ressources, ils se tournent souvent vers des organisations sous-régionales et régionales comme la CEDEAO, la CDSA (Communauté de développement de l'Afrique australe), l'AIGD (l'Autorité intergouvernementale pour le développement) ou l'Union africaine, la réalité est que ces états principaux ont en grande partie été livrés à eux-mêmes pour fournir, payer et subir des pertes dans leurs interventions et de trouver des solutions à ces situations. Ces coûts vont bien au-delà des capacités qu'ont, à eux seuls, la plupart des états africains. Toutefois, au-delà des coûts humains et économiques, les états qui interviennent ont souvent des motivations aussi bien

humanitaires que réalistes. Cela dégrade considérablement leur capacité à conduire dans la durée des interventions militaires et humanitaires.

Les deux éléments critiques qui sont la capacité et la légitimité, portent préjudice à la faisabilité des missions assumées uniquement par des acteurs africains et visant à redresser des états fragiles. Ces questions doivent être abordées pour trouver des solutions africaines aux problèmes associés à la faillite d'état sur le continent. En les abordant, le présent article traite de l'expérience des acteurs étatiques hégémoniques africains sous-régionaux dans les efforts qu'ils entreprennent pour intervenir dans les régimes politiques faillis du continent. Plus particulièrement, les recherches présentées ici évaluent les types de difficultés auxquelles sont confrontés les états africains principaux dans l'actuel climat politique international et les facteurs influençant leurs décisions d'intervenir (où, quand et comment). L'une des hypothèses clés consiste ici à dire qu'en contribuant au renforcement de la légitimité et de la capacité des principaux acteurs sous-régionaux du continent, la communauté internationale peut accroître leur capacité à traiter des états faillis à proximité. Ce projet espère faire avancer la discussion portant, d'une part, sur le fait de déléguer aux acteurs sous-régionaux africains la mission consistant à s'occuper des états faillis et, d'autre part, sur les considérables contraintes qui en découlent. Conséquemment, les principaux états du continent seront-ils capables de répondre à la faillite dans leur région ?³. La réponse à cette question se fera en trois parties : 1) examiner les problèmes des états faillis ; 2) analyser les potentielles solutions que propose les états africains principaux à la faillite d'état ; et enfin 3) évaluer les récents efforts des puissances hégémoniques sous-régionales pour s'occuper des états faillis du continent.

La faillite

Les termes *effondrement d'état*, *faillite d'état*, *état fragile* et *extrême faiblesse d'état* sont ici employés de manière interchangeable pour désigner des états dépourvus de la capacité ou de la volonté d'assurer les principales fonctions de l'état contemporain, notamment garantir la sécurité des populations sur leur territoire. Fondamentalement, ces états ne sont pas en mesure de contrôler les activités des acteurs privés autonomes sur leurs territoires⁴. I. William Zartman souligne succinctement que « la faillite d'état... désigne une situation dans laquelle la structure, l'autorité (le pouvoir légitime), le droit et l'ordre politique se sont effondrés⁵ ». Dans des cas extrêmes, comme au Libéria durant la majeure partie des années 1990 ou en Somalie depuis la fin des années 1980, l'état central se désintègre quasiment et le pouvoir tombe entre les mains de seigneurs de guerre locaux ou de chefs de milices. Ces pays représentent « un trou noir dans lequel s'est engouffré

un régime politique ... [où] des acteurs sous-étatiques s'emparent » de ce qui reste de l'état⁶. Piégés, les « citoyens » de l'état failli sont livrés à eux-mêmes, alors que divers acteurs non-étatiques s'affrontent pour le contrôle du territoire, de la population et des ressources. De telles circonstances illustrent au niveau interne la version du dilemme de sécurité que proposent aussi bien Barry Posen que David Lake et Donald Rothchild⁷. À mesure que l'état s'effondre, des groupes s'arment pour se protéger dans l'« anarchie naissante » et la spirale de confusion, alors que le potentiel accru de violence commence à se manifester. Face à cette incertitude, les populations locales sont exposées à un risque extrême.

Toutefois, faillite ou effondrement ne signifient pas systématiquement que ce qui reste de l'état disparaît totalement de la scène. Les acteurs majeurs agissant au nom de l'état peuvent conserver un certain contrôle de la capitale et/ou des zones périphériques⁸. La Sierra Leone ou la République démocratique du Congo en sont de claires illustrations. Dans ces « états archipels », le gouvernement central perd ou cède le contrôle en tout point sauf dans certains domaines particuliers, notamment lorsque des ressources lucratives y sont concentrées⁹. Il est évident que le concept de faillite d'état est propre à chaque situation donnée. Le gouvernement central, par exemple, peut pratiquement disparaître comme en Somalie, ou conserver, à l'image du Soudan, un noyau relativement fort et un appareil sécuritaire et administratif.

On peut néanmoins identifier plusieurs caractéristiques d'un état failli. Ces situations sont souvent distinguées dans la littérature par cinq aspects essentiels : 1) une absence de contrôle du territoire à l'intérieur de ses frontières internationales ; 2) de faibles niveaux de légitimité de l'état et des dirigeants ; 3) de faibles niveaux de cohésion sociale ; 4) des institutions publiques précaires et inefficaces ; et 5) des capacités limitées en vue de réaliser des recettes fiscales et de promouvoir la croissance¹⁰. L'aspect peut-être le plus important, l'état failli n'a pas de « monopole de l'emploi de la force » sur son territoire¹¹. Robert Bates montre que cette approche wébérienne souligne la principale caractéristique de ces événements : l'état en faillite ne peut ou ne veut assurer la sécurité de la population sur son territoire¹². Il est incapable de faire respecter la loi et d'affirmer son autorité¹³. Comme le relève Robert Rothberg, ces entités « perdent leur autorité sur des parties du territoire » et ne contrôlent plus leurs frontières, alors que des externalités négatives débordent dans les pays voisins¹⁴. À mesure que l'état dépérit, son autorité est supplantée par une grande variété d'acteurs s'emparant des fonctions sécuritaires et organisationnelles. Ces acteurs non-étatiques autonomes « profitent de l'absence de contraintes résultant de la fragilité de l'état pour s'engager dans des pratiques économiques et politiques allant à l'encontre du bien-être aussi bien de l'état dans lequel ils résident que des états voisins¹⁵ ».

Dans un tel contexte, l'état en faillite affiche souvent des niveaux de légitimité extrêmement bas face à une grande partie de sa population. L'acceptation publique des dirigeants de l'état est limitée ou inexistante, ces derniers étant dans nombre de cas les principales causes des difficultés. Une faible gouvernance est souvent à l'origine de la faillite. Celle-ci est généralement exacerbée lorsque l'état recourt à la violence et se déchaîne contre ses adversaires dans un effort visant à conserver le contrôle. Une telle brutalité, à l'image de la violente répression de Siad Barre à la fin des années 1980 contre les populations du nord de la Somalie, anéantit toute revendication véritable d'autorité populaire. Cela porte préjudice à la cohésion sociale alors que l'état commence à cibler les membres de différentes communautés et à les désigner comme ses adversaires. Les groupes sont démantelés et les divisions accentuées, engendrant des tensions accrues et un potentiel de violence plus important.

Comme le montre Zartman, la faillite est la fin d'un long processus de désintégration des institutions d'état¹⁶. En partant de cette prémisse, il semblerait qu'un épisode de faillite d'état soit facile à entrevoir. Toutefois, si la précarité et l'inefficacité des institutions publiques sont les indicateurs d'une potentielle faillite, on pourrait facilement surestimer sa probabilité dans la majeure partie du monde en développement. Les états africains sont, dans une grande mesure, trop centralisés et trop étendus. Ils assument trop de responsabilités et font tout pour concentrer le pouvoir de décision et les ressources entre les mains d'une petite élite. Cela transforme l'état en un important « prix » pour de nombreux acteurs, nuisant à la longévité et à la stabilité du régime.

Par ailleurs, les capitales et autres zones économiquement rentables deviennent des cibles pour nombre d'acteurs étatiques et non-étatiques souhaitant les accaparer. Ce comportement, alors que l'autorité s'effondre, mine la capacité de l'état à récupérer des ressources et à promouvoir des alternatives à la faillite. Trop souvent, les ressources disponibles sont gaspillées et mal-distribuées du fait de la corruption et de la mauvaise gestion. L'émergence des économies illégales nuit encore plus à l'état, alors que les élites étatiques et non-étatiques rivalisent pour obtenir le contrôle de toute ressource lucrative et génératrice de profits. Ces réseaux commerciaux transnationaux illicites alimentent le conflit et aggravent la situation dans les états faillis ; et le chaos se propage souvent au-delà des frontières. La question qui demeure porte sur le fait de savoir à quel moment l'externalisation de la faillite d'état constitue une menace justifiant l'auto-assistance de la part des états plus stables de la région¹⁷.

Les répercussions de la faillite

La faillite d'état a un effet à de multiples niveaux du système international. S'il laisse sans doute ses marques les plus profondes sur les populations directement impliquées, le phénomène a également un impact significatif sur les scènes régionale et internationale¹⁸. On trouve entre autres, parmi les externalités ou les répercussions affectant la communauté globale, le terrorisme transnational, la piraterie, les maladies infectieuses, la régionalisation des guerres civiles, les attaques contre des individus appartenant à la même ethnie de part et d'autre d'une frontière internationale, les flux massifs de réfugiés, les réseaux commerciaux illégaux de tout type, les dommages environnementaux, la perturbation des flux commerciaux, les coûteux efforts de maintien de la paix et de reconstruction. Certains de ces aspects furent largement abordés par la presse internationale et bénéficièrent récemment d'une grande attention à Washington et ailleurs. Que l'on connaisse ou non l'impact potentiel de la faillite d'état, les puissances majeures n'ont aucun intérêt à intervenir et à sauver les populations prises au piège dans des régimes politiques faillis comme en Somalie ou en République centrafricaine. Cela étant, il existe un véritable intérêt d'attaquer de front certaines externalités de ces états fragiles comme le terrorisme, la piraterie, etc.

Pour cette raison, il y eut au cours des quinze dernières années une forte augmentation de l'attention accordée par les intellectuels et les décideurs politiques aux états en faillite. En 1994, par exemple, l'administration Clinton commença à financer la *State Failure Task Force* (groupe de travail sur les états faillis) devenue la *Political Instability Task Force* (groupe de travail sur l'instabilité politique). D'importants efforts furent déployés pour comprendre la faillite d'un état et pour identifier les principales variables aidant à prévoir de futures faillites¹⁹. Les événements du 11 septembre 2001 ont orienté l'attention du gouvernement américain sur le véritable impact potentiel des externalités des états faillis comme l'Afghanistan. Peu après, en 2002, Washington a mis les états fragiles au cœur de sa politique étrangère, expliquant que la sécurité nationale des États-Unis était « à présent moins menacée par les états conquérants que par ceux en faillite²⁰ ». L'administration Bush a adopté des mesures supplémentaires pour traiter de ces pays en créant, en 2004, au sein du département d'État, l'*Office of the Coordinator for Reconstruction and Stabilization* – CRS (Bureau du coordinateur pour la reconstruction et la stabilisation) dont la mission consiste à faciliter la coordination inter-agences à propos des états faillis à travers la bureaucratie de la sécurité nationale. D'après l'*US Agency for International Development*–USAID, « Les états en faillite et post-conflit constituent l'un des plus grands défis de notre temps en matière de sécurité nationale et internationale, menaçant des populations vul-

néralbles, leurs voisins, nos alliés, et nous-mêmes²¹ ». En 2005, Bush a également créé un *Policy Coordination Committee* – PCC (Comité de coordination politique) pour les opérations de reconstruction et de stabilisation afin de faciliter la coopération entre les bureaucraties sur ce sujet²².

Cependant, depuis les attaques du 11 septembre, l'accent mis par Washington sur les états faillis s'est essentiellement manifesté dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, et non sur les dangers que représentent ces situations pour les pays voisins ou leurs populations. La mission consistant à affronter les effets directs de la faillite d'état revient de plus en plus aux structures régionales et aux états de la région affectée. L'intervention de ce noyau constitue la seule tentative visant à apporter un minimum de sécurité à ces environnements extrêmement instables.

Cas de faillite en Afrique

Pour identifier les cas critiques, cette recherche s'appuie sur les données de la *Political Instability Task Force* disponibles dans « *Historical State Armed Conflicts and Regime Crises* ». En les utilisant, la présente étude analyse les épisodes d'« instabilité politique majeure » (ici désignés comme faillite d'état) survenus en Afrique entre 1989 et 2009²³. Deux raisons nous ont conduits à analyser cette période. Tout d'abord, les conflits menant à la faillite dans la majeure partie du monde en développement étaient auparavant dominés par la guerre froide. La fin de la confrontation Est/Ouest a laissé nombre d'états et de régions à résoudre seuls les guerres civiles et autres problèmes générés par la fragilité d'état. Ensuite, après 1989, on commence à voir émerger en Afrique des structures régionales de sécurité visant à faire face à la faillite des états sur le continent et aux conflits civils qui leurs sont souvent associés. Moins d'un an après la chute du mur de Berlin, l'intervention de l'*Economic Community of West African States Monitoring Group* – ECOMOG, dirigée par le Nigéria au Libéria constitue un tournant important dans cette évolution.

Par contre, pourquoi se tourner vers l'Afrique ? La réponse est simple : l'Afrique souffre plus que toute autre région du monde d'une extrême fragilité et d'une faillite absolue des états. Au cours des deux décennies écoulées, 26 des 53 pays du continent africain (soit 49 pourcent) ont, d'après la *Political Instability Task Force*, connu une forme de faillite (Tableau 1). La durée des épisodes varie entre six mois pour la Guinée en 2000 et 40 ans pour l'Ouganda (1966-2006).

Le Tableau 1 souligne également le caractère insoluble qu'ont nombre de ces cas, avec les 29 épisodes ayant une durée moyenne de 141,8 mois soit près de douze années. La faillite d'état ne disparaît pas d'elle même. Elle perdure, rendant cruciale l'aide extérieure. En outre, il est important de souligner que la fragilité d'état est, pour de nombreux pays, une maladie chronique, avec de nouveaux épisodes

TABLEAU 1 : Interventions dans les états faillis de l'Afrique sub-saharienne (1989-2009)

Nom :	Date de début :	Date de fin :	Durée totale (mois) :	Puis-sance majeure	ONU	Organisme régional	États(s) principal(aux)
Algérie	5/91	12/04	163				
Angola	1/75	3/02	326		ONU		
Burundi	8/88	5/05	201		ONU	UA	Afrique du Sud, Ethiopie
République centrafricaine	3/03	—	73*	France	ONU		Libye
Tchad	10/65	10/94	348	France	ONU	OUA	Libye
Tchad	10/05	—	43*	Union européenne, France	ONU		
Comores	9/95	4/99	55	France			
Congo-Brazzaville	6/97	12/99	30				Angola
Congo-Kinhasa	3/92	—	193*	Union européenne, France	ONU		Rwanda, Ouganda, Angola, Zimbabwe, Namibie, Soudan, Tchad
Djibouti	11/91	6/94	31	France			
Egypte	2/92	3/99	85				
Ethiopie	7/61	5/93	382				
Ethiopie	2/99	6/00	16		ONU		
Guinée	9/00	3/01	6				
Guinée-Bissau	6/98	9/03	63			CEDEAO	Sénégal
Côte d'Ivoire	9/02	4/07	55	France	ONU	CEDEAO	Sénégal
Kenya	10/91	9/93	23				
Lesotho	5/98	1/99	8			CDSA	Afrique du Sud
Libéria	11/85	8/03	213		ONU	CEDEAO	Nigéria
Mali	6/90	1/95	55				
Mozambique	7/76	10/92	195		ONU		
Rwanda	10/90	7/01	129	France	ONU		
Sénégal	9/92	12/99	81				
Sierra Leone	3/91	3/02	132	Royaume-Uni	ONU	CEDEAO	Nigéria
Somalie	5/88	—	251*	États-Unis	ONU	UA	Ethiopie (unilatéral), Ouganda (UA)
Afrique du Sud	8/84	6/96	142				
Soudan (NordSud)	7/83	1/05	258		ONU		
Soudan (Darfour)	2/03	-	74*		ONU	UA	
Ouganda	4/66	5/06	481				
MOYENNE			141.8				

Source: *Political Instability Task Force*, « *Consolidated Problem Set* », version 2010, <http://www.systemicpeace.org/inscr/PITF%20Consolidated%20Case%20List2010.pdf>.

**Ces cas sont en cours et la durée mentionnée renvoie au nombre de mois jusqu'en avril 2009.

revenant régulièrement. Depuis l'indépendance, chacun des cinq cas en cours (République centrafricaine, Tchad, Congo-Kinshasa, Somalie et Soudan) a connu de multiples périodes de faillite d'état²⁴. Le Soudan, par exemple, est réellement un État failli depuis 1956, à l'exception d'une brève période entre 1972 et 1983. Outre une faillite quasi-totale de sa gouvernance, récente et emblématique, la Somalie a également connu l'instabilité au cours des années 1960. La RD Congo a, elle aussi, traversé des périodes extrêmement difficiles peu de temps après l'indépendance, puis au cours des années 1970 et enfin plus récemment, à partir de 1996. Le Tchad a également été décrit, durant la majeure partie de son existence, comme une « simple expression géographique » sur une carte, connaissant à plusieurs reprises la faillite d'état²⁵.

Intervenir dans l'état failli

Il est par ailleurs important d'observer qu'entre 1989 à 2009, 17 des 29 cas de faillite d'état en Afrique (soit 59 pourcent) ont connu une forme d'intervention extérieure. Dans le cadre de cette étude, le terme *intervention* porte sur l'intrusion coercitive dans les affaires internes d'un état par un tiers extérieur désigné pour restaurer l'ordre (une forme de sécurité) dans l'état cible. Ces actions recourent aux forces armées de l'état ou du groupe d'états extérieurs afin de protéger les populations dans les états faillis exposées au risque de souffrance humaine ou de mort à grande échelle, ainsi que d'aider au rétablissement du gouvernement central. L'objectif global de ces interventions est d'aider les différents acteurs de l'état failli à dépasser le dilemme de sécurité en facilitant les flux d'informations entre eux et en les aidant à s'engager en faveur de la paix et d'un ordre renouvelé. Comme le soulignent Patrick Reagan, Richard Frank et Aysegul Aydin, « les interventions d'un tiers... sont... des tentatives visant à manipuler les préférences des parties belligérantes et, par là même, l'issue du conflit²⁶. » Bien que leur recherche traite des interventions dans des guerres civiles, l'idée reste valable pour les états faillis qui, souvent, témoignent de dynamiques similaires.

En outre, puisque la non-intervention fut historiquement la norme dans le système d'état westphalien, de telles entreprises pourraient être perçues comme des intrusions hostiles. Toutefois, pour légitimer ces actions militaires, des acteurs appartenant à un tiers extérieur sont souvent invités par ce qui reste de l'état déliquéscent à les rejoindre. Ces interventions peuvent également être justifiées et légitimées soit par un organisme international comme les Nations unies, soit par un organisme régional comme l'Union africaine ou la CEDEAO. D'une manière générale, James N. Rosenau montre que ces actions ont deux caractéristiques principales : premièrement, elles brisent la convention ou la norme de non-intervention

et, deuxièmement, elles visent délibérément à changer la structure de l'autorité politique²⁷. La composition de l'intervention révèle une multitude d'acteurs : sur les 17 interventions d'acteurs tiers dans des états faillis africains, dix furent conduites par des puissances majeures (l'UE, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis), 15 par l'ONU, neuf par des organismes régionaux et 11 par des états africains principaux.

Les données relatives aux interventions conduites dans les états africains faillis révèlent plusieurs tendances intéressantes à propos des puissances globales. Dans le contexte international post-Mogadiscio, seuls l'Union européenne, la France et le Royaume-Uni ont déployé leurs forces militaires dans des états faillis afin d'assurer la sécurité des populations et de stabiliser le gouvernement central. Ces actions furent relativement courtes, ayant duré quelques mois tout au plus. Entre mai et juin 2000, le Royaume-Uni déploya en Sierra Leone une force légère d'environ 1.000 hommes pour repousser le Front révolutionnaire uni et relancer, sous l'égide de l'ONU, le processus de paix menacé. L'UE et la France ont lancé de courtes missions en RD Congo, à Ituri et à Kinshasa, ainsi que des missions légèrement plus longues au Tchad et en République centrafricaine, le long de la frontière soudanaise. La seule exception à ces types d'interventions brèves fut l'implication de la France en Côte d'Ivoire, qui se poursuit depuis 2002. À part ces exceptions, la lourde tâche consistant à stabiliser et à ressusciter les états africains faillis fut laissée à d'autres acteurs.

Historiquement, les Nations unies sont l'acteur majeur dans les interventions armées dans les états faillis, en Afrique comme ailleurs, mais celles-ci n'y vont plus seules, et ne sont plus les premières à y déployer des troupes. Il existe une nette tendance à laisser les organisations et les états africains jouer le rôle principal dans les opérations militaires initiales en Afrique. Cette réalité actuelle a créé un système de gestion du conflit à plusieurs niveaux. L'ONU joue le rôle du coordinateur dans l'intervention initiale conduite par les forces régionales, apportant une légitimité et du matériel pour soutenir une réaction locale. Cette tendance s'est manifestée au début des années 1990, en réponse à l'intervention militaire directe de l'ECOMOG au Libéria, lancée en août 1990. Peu après, l'ancien secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, montrait dans « le rapport de 1992 intitulé *Un agenda pour la paix*, la nécessité de s'appuyer sur les accords régionaux de sécurité pour soulager les Nations unies du fardeau de plus en plus lourd qu'est le maintien de la paix prévu dans le Chapitre VIII de la Charte de l'Organisation²⁸ ». Puisque le concept du partage du fardeau a fleuri en Afrique, une multitude d'efforts furent déployés par les organismes sous-régionaux, parmi lesquels la CEDEAO, la CDSA, l'AIGD et l'Union africaine, qui ont commencé à développer leurs propres structures de sécurité et à déployer leurs propres troupes

dans un nombre croissant d'états faillis et de conflits civils. La communauté internationale, quant à elle, a de plus en plus essayé d'appuyer la capacité de réponse de ces organisations sous-régionales et régionales. L'Afrique a connu plus que toute autre région du monde cette évolution de la coopération. Le modèle est actuellement mis en œuvre au Soudan/Darfour et en Somalie mais il a également été appliqué, au cours des dernières années, dans un certain nombre d'autres cas, dont le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau, les Comores et le Lesotho, pour n'en citer que quelques exemples. Cela constitue une tendance nouvelle dans l'ordre géopolitique africain comme, d'une manière plus générale, dans le système international. Les états africains avaient auparavant privilégié le *statu quo*, défendant la souveraineté interne. Un des principaux points de consensus dans l'Organisation de l'unité africaine fut le concept westphalien de non-intervention. Cela a changé depuis la fin de la guerre froide.

Comme le relève le Tableau 1, cinq interventions ont associé l'ensemble des quatre types d'acteurs (puissances majeures, Nations unies, organisations régionales et sous-régionales, états africains principaux), soit de concert dans une opération synchronisée comme en Sierra Leone ou en Côte d'Ivoire, soit dans des opérations indépendantes comme en RD Congo ou au Tchad. L'ONU s'est associée à huit reprises à une organisation régionale comme l'Union africaine au Darfour ou la CEDEAO en Sierra Leone. Dans tous ces cas, l'organisation régionale ou sous-régionale a réuni des troupes fournies par un certain nombre de pays autour d'un état intervenant majeur, comme le Nigéria, l'Ouganda ou l'Afrique du Sud. Les opérations menées au Libéria et en Sierra Leone par l'ECOMOG sous la conduite du Nigéria furent étroitement coordonnées avec l'ONU et constituent des exemples classiques de cette tendance. Ce modèle de « solutions africaines à des problèmes africains » fut repris dans nombre de cas, dont l'action de l'ECOMOG dirigée par le Sénégal en Guinée-Bissau, l'opération de la CDSA conduite par l'Afrique du Sud au Lesotho, ainsi que l'actuelle action de l'UA/AIGD dirigée par l'Ouganda en Somalie, pour n'en citer que quelques-unes parmi les plus importantes. Cela ouvre un nouveau chapitre quant à la manière par laquelle les états africains relativement plus forts font face à leurs plus faibles voisins. Il est toutefois important d'ajouter que ces organismes régionaux et sous-régionaux contribuent largement à légitimer les actions d'états africains principaux hégémoniques. Comme le montrent Francis Deng *et al.*, « Les organisations régionales responsables peuvent faciliter la coopération, régulariser les relations, instaurer la confiance et développer des normes permettant de gérer le conflit²⁹ ». En Afrique, les organisations comme l'AIGD en Afrique orientale ou la CEDEAO en Afrique occidentale ont joué d'importants rôles dans ce processus.

Avant de traiter des aspects positifs et négatifs des interventions dirigées par les Africains, il est important d'observer une autre tendance croissante et potentiellement dangereuse. Allant à l'encontre de la tendance vers le partage du fardeau, le Tableau 1 identifie six puissances africaines sous-régionales hégémoniques ayant conduit des opérations militaires unilatérales dans les états faillis voisins. Les cas les plus symptomatiques sont le Rwanda et l'Ouganda en RD Congo, l'Angola au Congo-Brazzaville, ou plus récemment l'Éthiopie en Somalie. Ces États relativement plus forts se sont impliqués dans les affaires de leurs voisins sans consultation de l'ONU ou d'organisations africaines, remettant sérieusement en question la légitimité et la légalité de leurs opérations. Cela mine leurs efforts et expose leurs troupes au risque. Sans une légitimité extérieure, les interventions unilatérales conduites par des états voisins compliquent souvent la situation de l'état failli induisant une rivalité interétatique dans laquelle l'acteur qui intercède pourrait prendre parti (ou est perçu comme ayant pris parti), décourageant ainsi le compromis et nuisant aux tentatives de stabilisation³⁰. Tel fut récemment le cas avec l'incursion éthiopienne en Somalie. Même s'ils ne soutenaient peut-être pas les forces islamistes du pays, les Somaliens étaient galvanisés contre ce qu'ils percevaient comme étant l'envahisseur éthiopien. Cela a considérablement entravé la capacité d'Addis-Abeba à conduire une mission avec succès.

Quelque soit la situation, le recours aux forces sous-régionales dans les interventions humanitaires militaires présente au moins trois avantages certains par rapport aux forces plus internationales de l'ONU³¹. Premièrement, les forces sous-régionales comprennent mieux les conflits de leurs voisinages. Ces acteurs ont un avantage crucial car ils connaissent souvent mieux les cultures auxquelles ils sont confrontés, les normes locales, ainsi que les comportements acceptables et inacceptables. Si on en comprend aisément les raisons, cela peut également constituer un inconvénient car les problèmes locaux peuvent directement impliquer des voisins. Et, comme dans le cas de l'Éthiopie et de la Somalie, les animosités historiques peuvent compliquer les relations entre voisins et rendre les interventions militaires inacceptables pour certaines parties. Deuxièmement, les forces régionales pourraient être mieux acceptées par les populations locales. Des craintes locales d'une domination étrangère et même du néocolonialisme peuvent apparaître dès lors que l'intervention des puissances majeures semble probable. Ce constat a pu être fait lors de l'intervention américaine échouée en Somalie au début des années 1990. Les forces armées des acteurs régionaux et sous-régionaux ne rencontrent pas d'opposition pour ces raisons, bien que des exceptions existent. Enfin, les intervenants africains ont fait preuve d'un engagement plus fort et plus durable à rester dans un état failli une fois qu'ils y sont entrés. De nouveau, l'exemple classique est l'opération de l'ECOMOG dirigée par le Nigéria au Libéria qui a duré

près de huit ans. En outre, les acteurs sous-régionaux ont un intérêt nettement plus marqué à résoudre les conflits dans leur région puisqu'ils souffrent plus directement des différentes externalités que les acteurs extérieurs. Les acteurs africains régionaux et sous-régionaux présentent de considérables avantages par rapport aux acteurs extracontinentaux. Cependant, ils rencontrent également des problèmes spécifiques qui entravent leur capacité d'intervention dans les états faillis.

Avec tout ce potentiel, les acteurs africains se voient contraints par deux facteurs importants : l'impartialité et le manque de ressources³². Tout d'abord, les motivations diverses et les intérêts d'état réalistes pourraient surpasser les désirs, plus altruistes et libéraux, d'apporter une aide et de renforcer le système étatique international. Cela mine la légitimité et la crédibilité de l'état intervenant. Il est difficile d'affirmer que les voisins seront toujours objectifs, neutres et impartiaux. L'implication de l'Éthiopie en Somalie prouve que même les acteurs disposant d'importants moyens militaires (des forces armées relativement conséquentes) et d'un soutien international peuvent s'enliser du fait de problèmes de légitimité. La question soulevée par cette intervention porte sur le fait de savoir si l'Éthiopie était une puissance hégémonique bienveillante ou malveillante dans la sous-région³³.

Cela nous conduit vers au moins deux définitions claires de l'hégémonie. D'un côté, selon une définition libérale, la puissance hégémonique est un leader positif, qui encourage, coopère et se sacrifie pour le bien commun et pour servir les normes régionales de paix et de sécurité. Une définition plus réaliste montrerait que l'hégémon est une puissance négative, exploitante et qui souhaite coopérer avec les autres dans le seul but de servir ses propres intérêts. Il est difficile d'affirmer que tout intervenant est totalement objectif, neutre et impartial. Les acteurs sous-régionaux peuvent évidemment avoir d'importants intérêts propres dans leurs régions, et il devient difficile de dissocier entre intentions libérales et intentions réalistes. Souvent, l'intérêt propre domine la raison potentielle d'une intervention. Nous pouvons relever parmi les raisons les moins altruistes guidant l'intervention dans les affaires d'un voisin :

- L'expansion territoriale (le Maroc au Sahara occidental),
- Le désir de défendre les intérêts de sécurité intérieure (Éthiopie/Somalie),
- Le désir de développer une capacité militaire afin de combattre les difficultés internes ou les ennemis sous-régionaux (Angola/ Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa contre UNITA),

- Le désir de créer des liens de sécurité avec la communauté internationale pour développer une capacité interne (Ouganda/Somalie ou Nigéria/Libéria, Sierra Leone), et
- Le désir de gagner en crédibilité et respect au niveau international (Nigéria sous Sani Abacha et ses actions au Libéria).

Deuxièmement, les acteurs sous-régionaux africains ne disposent pas de ressources suffisantes pour soutenir l'implication dans des situations d'urgence si complexes durant de longues périodes. Les groupes locaux dans l'état failli en font souvent le constat, minant ainsi le poids et le sérieux de l'intervention. La majeure partie des états africains ne disposent tout simplement pas de ressources financières nécessaires à des opérations militaires coûteuses. Cela conduit à une domination écrasante de la part des états plus grands ou relativement plus riches du continent. Il est clair que le Nigéria et l'Afrique du Sud, ainsi que quelques autres états, joueront un rôle disproportionné dans de telles interventions. Rares sont ceux qui s'attendent à ce que la Gambie ou le Swaziland assument le rôle principal au cours d'opérations majeures dans les états faillis de leurs sous-régions respectives. Pour palier ce manque, des acteurs non-africains comme les États-Unis, la France ou l'Union européenne pourraient aider à ces opérations et renforcer la capacité d'intervention des acteurs locaux. Mais comme le notait John Predergast, « le grand problème financier tient au fait que les Américains et les Européens ont promis, au cours de la décennie écoulée, que tant que les Africains déploieraient des forces dans ce type de situations, nous paierions et équiperions les soldats. Et nous ne l'avons pas fait³⁴. »

Alors pouvons-nous réellement parler de solutions africaines aux problèmes africains sans assistance extérieure ? Les crises persistantes en Somalie, au Zimbabwe, au Darfour, au Tchad, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, etc. prouvent que les « solutions africaines » (ou toute autre solution, africaine ou internationale, à ce sujet) ont été appliquées d'une manière précaire. D'un autre côté, l'Union africaine et les organismes sous-régionaux comme la CEDEAO, la CDSA ou l'AIGD envoient aujourd'hui des forces, souvent regroupées autour d'une puissance africaine sous-régionale hégémonique, dans des endroits où aucun autre acteur international n'oserait aller. La mission conduite par l'Ouganda et le Burundi en Somalie en est la plus claire illustration. Comme cela fut précédemment relevé, les puissances majeures sont réticentes à s'impliquer en Afrique et l'ONU est trop lourde et trop lente pour réagir. Cela laisse aux états locaux l'obligation d'intervenir. La prochaine section esquissera les profils des principales puissances hégémoniques sous-régionales africaines avant d'analyser leurs interventions dans les états faillis du continent.

Les efforts des puissances hégémoniques sous-régionales

Les états cités dans la Tableau 2 et une poignée d'autres états principaux ou hégémoniques sous-régionaux ont été au cœur des missions africaines armées conduites dans des états faillis durant les deux dernières décennies. Les états relativement plus forts apparaissent comme essentiels pour toute tentative visant à définir une solution régionale pour les états faillis du continent. Ce qui est nécessaire en Afrique, c'est l'existence d'un groupe d'états principaux bienveillants, bien intentionnés et prêts à établir et soutenir des structures de sécurité régionales et sous-régionales. Les acteurs régionaux doivent développer la vision et la capacité d'aider à créer et à faire fonctionner des structures de sécurité africaines légitimes en mesure de faire face à des états extrêmement faibles comme la Somalie, le Soudan, la République centrafricaine ou la RD Congo. Le Nigéria, par exemple, fut considéré par une bonne partie de la communauté internationale comme un partenaire important pour la paix en Afrique occidentale et un catalyseur essentiel pour les interventions de la CEDEAO au Libéria et en Sierra Leone. Comme le Nigéria dans l'ECOMOG, les états principaux du Tableau 2 ont représenté le pilier des opérations militaires régionales et sous-régionales conduites dans les états faillis sur l'ensemble du continent. Comme le relèvent Deng *et al*,

Les régions sont généralement organisées autour de certains états qui ont le pouvoir et la position nécessaires pour jouer le rôle d'hégémon ou agir comme un pôle autour duquel tournent la sécurité ou l'insécurité d'autres états. L'« état principal » de chaque constellation régionale possède des moyens clés à travers la position géographique, les ressources militaires, économiques, politiques et diplomatiques et la reconnaissance en tant que leader régional. Un état grand et puissant impose inévitablement à ses voisins de définir leurs politiques sécuritaires et de concevoir la gestion de conflit en se rapportant à lui³⁵.

TABLEAU 2 : Profils des « états principaux » en Afrique

État principal	PIB / habitant (2007)	Population (2008)	Taille des forces armées (2008)	Tendance en matière d'intervention
Angola	2,560 \$	17,5 mil	120.000	Unilatérale
Ethiopia	220 \$	85,2 mil	200.000	Mixte
Nigéria	930 \$	151,5 mil	76.000	Multilatérale
Sénégal	820 \$	12,9 mil	17.000	Multilatérale
Afrique du Sud	5,760 \$	48,8 mil	55.750	Multilatérale
Ouganda	340 \$	31,9 mil	45.000	Mixte

Sources: « *Country Profiles* », BBC, 2012, http://news.bbc.co.uk/2/hi/country_profiles/default.stm; « *Background*

Notes », US Department of State, 2012, <http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/>; et International Institute for Strategic Studies, *The Military Balance, 2008*, Oxford, UK : Taylor and Francis, 2008.

Chacun de ces hégémons a réagi à sa propre manière face aux états faibles de son voisinage et chacun possède différentes configurations de ressources disponibles qu'il peut déployer. Un aspect intéressant, l'Éthiopie, l'État principal sous-régional le plus pauvre avec un PIB annuel par habitant de 220 \$, dispose des plus grandes forces armées en Afrique avec environ 200.000 personnels, réminiscence de son récent conflit avec l'Erythrée et du long conflit civil. L'Afrique du Sud, avec le PIB par habitant le plus élevé (5.760 \$), a une armée de taille moyenne, mais extrêmement professionnelle, comprenant environ 55.750 hommes et femmes. Ces deux facteurs, le PIB par habitant et la taille des forces armées, sont des éléments essentiels pour déterminer la capacité militaire et économique d'un état donné à intervenir et à maintenir des opérations dans un état failli³⁶.

Cependant, la légitimité et la capacité d'être perçu comme une puissance hégémonique bienveillante sont peut-être tout aussi importantes pour aider avec succès à ressusciter un état failli. Comme cela fut précédemment souligné, il est intéressant d'observer que les états principaux ne décident pas toujours d'intervenir sous l'égide d'une organisation régionale ou sous-régionale. Ce comportement unilatéral remet en question les intentions du tiers intervenant. Le manque perçu de légitimité de l'incursion éthiopienne en Somalie (2006-2009) constitue un bon exemple. Les intentions discutables de l'Éthiopie ont enflammé divers groupes armés d'opposition en Somalie, minant ainsi les efforts déployés par Addis-Abeba pour stabiliser la situation. L'Éthiopie est intervenue en Somalie avec l'aide des États-Unis mais sans recevoir d'autorisation de l'ONU, de l'Union africaine ou de l'AIGD (une organisation sous-régionale de l'Afrique de l'Est). Cette action unilatérale s'est finalement soldée par un échec, en grande partie du fait des questions de légitimité. D'un autre côté, certains auraient pu voir dans l'intervention du Sénégal dans la Guinée-Bissau voisine un acte hostile compte tenu des relations entre les deux pays, y compris le fait que les rebelles de Casamance ont utilisé la Guinée-Bissau comme sanctuaire et comme base pour des opérations dans le sud du Sénégal. Mais ce pays avait reçu l'autorisation de l'ECOMOG avant l'intervention, renforçant la légitimité de l'opération.

Parfois, comme dans le cas de l'Ouganda, l'intervenant tiers envoie ses forces armées dans un état failli pour des raisons différentes, étroitement liées à la situation du moment. L'Ouganda a senti que les externalités et l'extrême violence en RD Congo à la fin des années 1990 constituaient une menace militaire directe l'amenant à décider d'intervenir directement pour protéger ses intérêts propres. Ces opérations, qui ont continué au cours des treize dernières années, ont soulevé des questions sur la bienveillance globale des activités conduites par l'Ouganda en RD Congo (qui sont loin d'être les seules). Toutefois, l'Ouganda a récemment démontré qu'il pouvait être un acteur important dans les structures régionales de

sécurité de l'Afrique orientale et de la Corne de l'Afrique, en conduisant la mission UA/AIGD en Somalie, en dépit des attaques terroristes menées en Ouganda par Al-Shabab durant l'été 2010.

Il est clair, comme nous le montrons ici, que si l'état intervenant est perçu comme une puissance menaçante, agissant seule et pour son seul intérêt (géopolitique, économique, etc.), cela porte préjudice à la légitimité de ses actions, quelque soit la capacité militaire et/ou économique globale de cet état. Il est clair que la capacité comme la légitimité sont des variables importantes à prendre en compte lorsqu'on analyse tout type d'intervention militaire dans un état extrêmement faible.

Avant de poursuivre, plusieurs aspects nécessitent d'être clarifiés. Tout d'abord, comme l'ont prouvé les données des Tableaux 1 et 2, il apparaît clairement que les acteurs régionaux et sous-régionaux jouent des rôles de plus en plus importants dans les réponses apportées à la faillite d'état en Afrique. Cette tendance a également été soutenue depuis le début des années 1990 par des acteurs internationaux majeurs comme l'ONU. De plus, au cœur de ces interventions, plusieurs états principaux africains ont fourni l'essentiel des troupes et pris également le commandement de différentes missions. On peut par exemple citer les opérations de maintien de la paix de l'ECOMOG conduites par le Nigéria au Libéria ou la mission ougandaise en Somalie sous l'égide de l'Union africaine et de l'AIGD. Le présent article montre toutefois que, sans une assistance extérieure, ces états hégémoniques sous-régionaux n'ont pas la capacité, et parfois la légitimité, de maintenir des opérations dans des états faillis.

Ces trois suppositions – le rôle croissant des acteurs régionaux, l'importance des états principaux et les difficultés en termes de capacité et de légitimité – ont conduit cette étude à deux hypothèses sous-jacentes. Premièrement, il est ici montré que l'ampleur des effets ou des externalités générés par un état failli est inversement proportionnelle aux capacités et à la légitimité régionale relatives de la puissance hégémonique sous-régionale. Cela revient à dire que les états relativement plus puissants qui promeuvent des valeurs libérales et agissent en hégémons bienveillants seront en mesure d'apporter une meilleure aide à leurs voisins faibles. En relation directe avec cela, il serait dans l'intérêt de la communauté internationale de renforcer ces états principaux (en termes de capacité et de légitimité), réduisant ainsi la menace des états faillis sur le continent et ailleurs.

Les puissances hégémoniques sous-régionales contribuent-elles réellement à mettre fin à la faillite d'état ? La présente étude considère cette question comme étant sa variable dépendante (VD). Le Tableau 3 identifie un nombre d'épisodes récents de faillite d'état et parvient à un résultat trichotomique. Un cas est considéré comme ayant un score « faible » si l'intervenant ne met pas fin à l'épisode de faillite, « moyen » si les problèmes visés relatifs à la fragilité d'un état persistent

après la fin des opérations, et « élevé » si la mission restaure le gouvernement central et met un terme à la faillite. Pour déterminer les facteurs exerçant une influence sur ce résultat, trois variables explicatives ou indépendantes (VI) furent, au cours de la recherche, identifiées comme importantes. Tout d'abord, quelle était la capacité militaire de l'état intervenant ? Le score « élevé » a été accordé aux cas avec des armées de plus de 50.000 hommes, ce qui est approximativement la moyenne de la capacité des forces armées de tous les états principaux. Le score « faible » a été utilisé pour indiquer les états ayant des forces armées inférieures à 50.000 personnels. Deuxièmement, comment la taille relative de l'économie des intervenants tiers a-t-elle influencé la capacité d'entreprendre et de soutenir avec succès des opérations militaires dans les états faillis ? « Élevé » désigne ici une capacité économique forte avec un PIB par habitant supérieur à 1.750 \$, chiffre qui, de nouveau, est la moyenne pour les états hégémoniques sous-régionaux. Le dernier facteur explicatif porte sur la légitimité régionale de l'opération de l'état principal. L'intervenant recevant un « oui » si la mission était intégrée dans une opération régionale ou sous-régionale de l'ONU et un « non » si elle était unilatérale.

TABEAU 3 : Les principaux états faillis et les puissances hégémoniques sous-régionales à être intervenues

État failli (n=15):	Intervenant sous-régional	VD : Contribution à la fin de l'État failli	VI 1 : Capacité militaire	VI 2 : Capacité économique	VI 3 : Légitimité régionale
Burundi	Ethiopie	Moyenne	Elevée	Faible	Oui
Burundi	Afrique du Sud	Moyenne	Elevée	Elevée	Oui
République centrafricaine	Libye	Faible	Elevée	Elevée	Non
Tchad	Libye	Faible	Elevée	Elevée	Non
Congo-Brazzaville	Angola	Moyenne	Elevée	Elevée	Non
Congo-Kinshasa	Angola	Faible	Elevée	Elevée	Non
Congo-Kinshasa	Rwanda	Faible	Faible	Faible	Non
Congo-Kinshasa	Ouganda	Faible	Faible	Faible	Non
Congo-Kinshasa	Zimbabwe	Faible	Faible	Faible	Non
Côte d'Ivoire	Sénégal	Moyenne	Faible	Faible	Oui
Guinée-Bissau	Sénégal	Moyenne	Faible	Faible	Oui
Lesotho	Afrique du Sud	Elevée	Elevée	Elevée	Oui

TABLEAU 3 : (continued)

État failli (n=15):	Intervenant sous-régional	VD : Contribution à la fin de l'État failli	VI 1 : Capacité militaire	VI 2 : Capacité économique	VI 3 : Légitimité régionale
Libéria	Nigéria	Elevée	Elevée	Faible	Oui
Sierra Leone	Nigéria	Elevée	Elevée	Faible	Oui
Somalie	Ethiopie	Faible	Elevée	Faible	Non
Somalie	Ouganda	Faible	Faible	Faible	Oui

Lors d'une analyse préliminaire des données disponibles, une régression des moindres carrés ordinaires (MCO) indique quelques tendances générales (Tableau 4). Premièrement, la légitimité régionale apparaît comme étroitement liée aux interventions les plus réussies de ce panel. Ces opérations faisaient partie de plus amples activités régionales. Non seulement la direction de la variable légitimité régionale était positive, allant dans la direction attendue, mais elle était également considérable, loin en dessous du seuil typique de 0,01. Les efforts de l'UA et les efforts sous-régionaux au Burundi, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone sont d'excellents exemples de cette tendance. Cette statistique indique que la variable légitimité régionale joue un rôle important dans une intervention, qu'elle soit couronnée de succès ou pas. Lorsque les états africains interviennent au sein d'instances régionales, leurs aides à relancer les états faillis sont plus fructueux.

TABLEAU 4 : Résultats de la régression des moindres carrés ordinaires

Régression des MCO (n=16)	Coefficient	Importance
Capacité militaire	0.64	0.080
Capacité économique	-0.13	0.720
Légitimité régionale	1.09	0.002
Constante	0.79	0.008
r² = 0.668		

Deuxièmement, la capacité militaire a eu un impact sur le succès ou l'échec d'une mission dans un état failli. En moyenne, les tiers intervenants disposant d'importantes forces armées travaillent mieux pour stabiliser les états faillis que leurs homologues africains avec des armées plus réduites. Finalement, l'autre variable indépendante (VI), la capacité économique, qui mesure le PIB par habitant, n'a pas suivi la direction attendue et a eu un impact négatif sur la variable résultat.

Conclusion

À cause des puissances majeures qui ne sont pas susceptibles d'intervenir et les Nations unies qui sont trop lentes et trop lourdes pour aider à stabiliser et reconstruire les états faillis, il est fort probable que dans le futur proche les organisations régionales africaines et les états principaux africains fassent, dans ce domaine, l'essentiel de l'effort sur le continent. Les interventions des acteurs régionaux et sous-régionaux doivent être renforcées par la communauté internationale dans deux domaines : en termes de capacité et de légitimité. Cette première analyse des données relatives aux missions de tierces parties dans des états africains faillis a révélé que les états ayant les armées les plus développées et étant appuyés par des organisations interétatiques africaines ont les plus grandes chances de succès. Pour une meilleure compréhension de ces processus, il sera nécessaire à l'avenir de rassembler des données supplémentaires et de mieux employer les outils analytiques afin d'aider les états et les agences africains à soulager l'immense souffrance humaine et l'instabilité des systèmes internationaux générés par la faillite d'état.

Notes

1. ROTHCHILD, Donald, « The Effects of State Crisis on African Interstate Relations (and Comparisons with Post-Soviet Eurasia) », in BESSINGER, Mark et YOUNG, Crawford, *Beyond State Crisis?: Postcolonial Africa and Post-Soviet Eurasia in Comparative Perspective*, Washington, DC : Woodrow Wilson Center Press, 2002, p. 207.
2. KELLER, Edmond J., « Rethinking African Regional Security », in LAKE, David et MORGAN, Patrick, *Regional Orders: Building Security in a New World*, University Park, PA : Pennsylvania State University, 1997 ; voir également BUZAN, Barry et WAEVER, Ole, *Regions and Powers: the Structure of International Security*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2003.
3. DAVID, Steven R., « Why the Third World Still Matters », *International Security*, vol. 17, no. 3, hiver, 1992-1993, p.134.
4. ROTHCHILD, « *Effects of State Crisis* », p.189. Voir également AYOUB, Mohammed, *The Third World Security Predicament: State Making, Regional Conflict and the International System*, Boulder, CO : Lynne Rienner, 1995.
5. ZARTMAN, I.W., « Introduction: posing the problem of state collapse », in *Collapsed States: The Disintegration and Restoration of Legitimate Authority*, ed. ZARTMAN I. William, Boulder, CO : Lynne Rienner, 1995, p. 1.
6. ROTBERG, Robert, « Failed States, Collapsed States, Weak States: Causes and Indicators », in ROTBERG, Robert (ed.), *State Failure and State Weakness in a Time of Terror*, Washington, DC : Brookings Institution Press, 2003, pp. 9-10.
7. POSEN, Barry R., « The Security Dilemma and Ethnic Conflict », *Survival*, vol. 35, no. 1, printemps 1993, pp. 27-47. <http://www.sais-jhu.edu/cmtoolkit/pdfs/posen-1993.pdf>. Voir également LAKE, David A. et ROTHCHILD, Donald, « Containing Fear: The Origins and Management of Ethnic Conflict », *International Security*, vol. 21, no. 2, automne 1996, pp. 41-75. <http://www.metu.edu.tr/~utuba/Lake.pdf>.
8. TREFON, Theodore, « Introduction: Inventing Order », *Reinventing Order in the Congo*, in TREFON, Theodore (ed.), New York : Zed Books, 2004, pp. 3-4.
9. RENO, William, *Warlord States in African States*, Boulder, CO : Lynne Rienner, 1998.
10. ROTHCHILD, « *Effects of State Crisis* », pp. 189-216.
11. Voir WEBER, Max, *The Theory of Social and Economic Organization*, trans. A. M. Henderson et Talcott Parsons, ed. PARSONS, Talcott, New York : Oxford University Press, 1947.
12. BATES, Robert, *When Things Fell Apart: State Failure in Late-Century Africa*, Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2008, p.5.

13. FUKUYAMA, Francis, « The imperative of state-building », *Journal of Democracy*, vol. 15, no. 2, avril 2004, p. 21.
14. ROTBERG, « *Failed States* », p. 5.
15. ROTHCHILD, « *Effects of State Crisis* », p. 190.
16. Zartman, « *Introduction* ».
17. WEINER, Myron, « Security, Stability, and International Migration », *International Security* 17, no. 3, hiver 1992–1993, p.104.
18. LAKE, David A., « Regional Security Complexes: A Systems Approach », in LAKE et MORGAN, *Regional Orders*, pp. 296–317. Voir également KELLER, « *Rethinking African Regional Security* ».
19. Voir « *Political Instability Task Force* », 19 janvier 2010, <http://globalpolicy.gmu.edu/pitf/>.
20. Le président des États-Unis, *The National Security Strategy of the United States of America*, Washington, DC : President of the United States, septembre 2002, p. 1, <http://merln.ndu.edu/whitepapers/USnss2002.pdf>.
21. « *Civilian Response: History and Background* », United States Agency for International Development, 2012, http://www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/civilianresponse/history.html.
22. « National Security Presidential Directive/NSPD-44 [Management of Interagency Efforts Concerning Stabilization and Reconstruction] », 7 décembre 2005, <http://www.fas.org/irp/offdocs/nspd/nspd-44.html>
23. Political Instability Task Force, « Consolidated Problem Set », version 2010, <http://www.systemicpeace.org/inscr/PITF%20Consolidated%20Case%20List2010.pdf>.
24. *Id.*
25. MAGNANT, Jean-Pierre, « Tchad: crise de l'état ou crise de gouvernement », in *États d'Afrique Noire: Formations, mécanismes et crise*, ed. MÉDARD, Jean-Francois, Paris : Karthala, 1991, p. 173.
26. REGAN, Patrick M., FRANK, Richard W. et AYDIN, Aysegul, « Diplomatic Interventions and Civil War: A New Dataset », *Journal of Peace Research* 46, no. 1, janvier 2009, p. 137.
27. ROSENAU, James N., « The Concept of Intervention », *Journal of International Affairs* 22, no. 2, 1968, pp.165–76. Voir également ROSENAU, « Intervention as a Scientific Concept », *Journal of Conflict Resolution* 13, no. 2, juin 1969, pp.149–71.
28. ADEBAJO, Adekeye, *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone, and Guinea-Bissau*, Boulder, CO : Lynne Rienner, 2002, p. 16.
29. DENG, Francis M. et al., *Sovereignty as Responsibility: Conflict Management in Africa*, Washington, DC : Brookings Institution, 1996, p. 131.
30. *Id.*, p. 132.
31. EVANS, Gareth J., *Cooperating for Peace: The Global Agenda for the 1990's and Beyond*, Canberra : Allen and Unwin, 1993
32. HOWE, Herbert, « Lessons of Liberia: ECOMOG and Regional Peacekeeping », *International Security* 21, no. 3, hiver 1996–1997, pp.145–76.
33. ALDEN, Chris et SOKO, Mills, « South Africa's Economic Relations with Africa: Hegemony and Its Discontents », *Journal of Modern African Studies* 43, no. 3, septembre 2005, p. 368.
34. Cité in LYNCH, Colum, « African Union Force Low on Money, Supplies and Morale », *Washington Post*, 13 mai 2007, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/05/12/AR2007051201567.html?hpid=moreheadlines>.
35. DENG et al., *Sovereignty as Responsibility*, p.133.
36. SIMON, Marc V. et STARR, Harvey, « Extraction, Allocation, and the Rise and Decline of States: A Simulation Analysis of Two-Level Security Management », *Journal of Conflict Resolution* 40, no. 2, juin 1996, pp. 272–97.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp